



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Février 2017

Compte-rendu sommaire

***Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales le 27.02.2017***

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de FOUGEROLLES, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur **Benoît MIEGE**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27
Date de Convocation du Conseil Municipal : 9 février 2017
Date de publication : 27 février 2017

Présents : MM. Benoît MIEGE, Alain GRILLOT, Mme Christiane OUDOT, M. Michel ANDREUX, Mme Angélique LEPAUL, MM. Michel GROSJEAN, Jean-François GROSJEAN, Mmes Nicole LABORIE, Véronique GROSMARE, Patricia AUBRY, Christiane GROSJEAN, Isabelle GROSJEAN, M. Florent VILLEMIN, Florent NURDIN, Mmes Marie-France RAPENNE, Annie BARRET et M. Alain DAMIDAUX

Absents excusés ayant donné procuration : M. Michel DAVAL pouvoir à M. Alain GRILLOT, Mme Nadine LANAUD pouvoir à Mme Isabelle GROSJEAN, Mme Véronique NURDIN pouvoir à Mme Nicole LABORIE, Mme Catherine PHEULPIN pouvoir à Mme Véronique GROSMARE, M. David LEUVREY pouvoir à M. Benoît MIEGE, M. Sylvain GROSJEAN pouvoir à Mme Christiane OUDOT, Mme Flore GIRARD pouvoir à M. Michel ANDREUX, M. Kevin GRANDMOUGIN pouvoir à M. Florent NURDIN, M. Gilbert DIEUDONNE pouvoir à Mme Annie BARRET

Absent non excusé : Néant

Absente excusée : Mme Simone LARRIERE

Secrétaire : Mme Marie-France RAPENNE

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

Délibération n°2017-01-13 : Adhésion à l'association pour la défense, le maintien et l'amélioration de la Maternité de Remiremont

Compte rendu de la séance précédente :

Le compte-rendu de la séance du 8 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire :

Conformément aux articles L.2212-22 et L.2212-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions que le Conseil Municipal lui a délégué par délibérations des 18 décembre 2014 et 19 janvier 2016 :

- Création d'une régie de recettes propre aux affouages,
- Réalisation d'un emprunt de 100 000 € pour les travaux d'accessibilité en cours (budget communal)
- Réalisation d'un emprunt de 60 000 € au niveau du service des eaux pour les travaux en cours de réalisation au Sarcenot.

Délibération n°2017-01-01 : Débat d'Orientation Budgétaire 2017 – Budgets de la Commune, de la Forêt, de l'Eau et de l'Assainissement

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1, Considérant que dans les Communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Considérant que ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2017 pour le budget principal de la Commune et les budgets annexes de la forêt, du service de l'eau et du service d'assainissement.

Délibération 2017-01-02-a : Aménagement qualitatif de sécurité dans la traversée du village

Le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement qualitatif de sécurité envisagé dans la traversée du village, Rue de Fontaine, Rue du Champ Caillou, Rue de Blanzey, Rue de Fontaine et lieudit « Les Chavannes » pour un montant de 71 136 € T.T.C

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2017 – section investissement

Le concours financier de l'Etat est sollicité au titre de la DETR au taux de 30% du montant H.T des travaux, à savoir 59 280 €.

Voté à l'unanimité

Délibération 2017-01-02-b : Assainissement Réseau de transport – Tranche 2017 – Demande de subventions Etat – Département – Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Le Conseil Municipal, **approuve** le programme de travaux d'assainissement suivant :

- Le secteur 6 – Avenue des Bois et Cité des Pins pour 146 141 € H.T
- Le secteur 7 – Rue des Genêts pour 51 997.50 € H.T
- Le secteur 8 – Avenue du Bois et Rue de la Californie pour 95 861.00 € H.T
- Le secteur 9 – Rue de la Motte pour 51 296.50 € H.T
- Le secteur 11- Rue des Pins pour 47 727.50 € H.T

soit un montant total de 522 688.04 € H.T (maîtrise d'œuvre comprise)

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2017 « assainissement »,

L'aide financière de l'Etat au titre de la DETR, du Département et de l'Agence de l'Eau sur le montant H.T de l'opération, selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement, est sollicitée.

Voté à l'unanimité

Délibération 2017-01-02-c : Extension du mur d'escalade du gymnase Charton

Le Conseil Municipal approuve le projet présenté considérant l'importance de l'ouverture d'une classe sport-étude pour l'avenir du Collège des Combelles, et retient la proposition de SPORT 2000 dont le montant s'élève à 30 536.40 € T.T.C.

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2017 – section investissement.

Le concours financier de l'Etat est sollicité au titre de la DETR au taux de 30% du montant H.T des travaux, soit 25 447.00 €.

Voté à l'unanimité

Délibération 2017-01-02-d : Rénovation/agencement de la salle de spectacle et acoustique salle de convivialité

Le Conseil Municipal approuve le projet de rénovation de l'agencement de la salle de spectacle dont l'estimation s'élève à 147 900 € H.T soit 177 480 € T.T.C, qui serait réalisée en régie communale,

Il approuve également la réalisation des travaux d'amélioration de l'acoustique dans la salle de convivialité, qui serait réalisée par IMAGE et CALCUL de BESANCON pour un montant estimé de 16 360 € H.T soit 19 632 € T.T.C

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2017 – section investissement

Le concours financier de l'Etat est sollicité au titre de la DETR au taux de 30% du montant H.T des travaux, à savoir 164 260 €, sachant que le solde sera financé par un emprunt.

Voté à l'unanimité

Délibération 2017-01-02-e : Voie verte - Aménagement d'espaces publics – Demande de DETR

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que les parcelles constituées par l'ancienne voie ferrée seraient acquises dans le courant 2017.

Par ailleurs, il informe des travaux routiers envisagés par le Département sur la RD 83 dès la fin du premier semestre. Cette départementale bordant la future voie verte, il semble opportun d'envisager de réserver l'espace nécessaire pour les usagers de celle-ci, avant réalisation des travaux de voirie par le Département.

Aussi, une étude globale d'aménagement d'espaces publics a été confiée au bureau d'études ECA. Il indique que le montant des honoraires pour cette prestation s'élève à 3 200 € H.T.

Monsieur le Maire, présente l'avant-projet sommaire des travaux, qui ferait l'objet d'un programme pluriannuel, ainsi qu'il suit :

- 2017 : aménagement espace voie verte le long de la RD 83 : 57 717.42 € H.T (en raison de l'impossibilité de traverser la propriété FERS Et METAUX ainsi que Les Grandes Distilleries PEUREUX classées site SEVESO).
- 2017-2018 : aménagement d'espaces publics et place de retournement en partant de la Rue de la Gare en direction du Val d'Ajol : 67 796.65 € H.T
- 2018-2019 : aménagement d'une aire réservée aux camping-cars, aire de jeux et aménagements paysagers : 170 572.90 € H.T

Le montant global HT de ce projet s'élève à 337 219.24 € H.T et comprend l'étude de faisabilité précitée, le relevé topographique et les frais de maîtrise d'œuvre soit un montant total T.T.C de 404 663.09 €.

Le Conseil Municipal, considérant l'impact économique et touristique de ce projet pour la commune de Fougères approuve le programme indiqué ci-dessus pour un montant total H.T de 337 219.24 € H.T et décide de la réalisation des travaux sur les exercices 2017-2018-2019, sous réserve de l'obtention des aides financières escomptées.

L'aide financière de l'Etat est sollicitée au titre de la DETR, sur le montant H.T de l'opération, sachant que le solde de cette opération sera financé par un emprunt.

Voté à l'unanimité

Délibération 2017-01-02-f : Périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable – Demande de subvention au titre de la DETR 2017

Le Conseil Municipal approuve le programme de périmètres de protection autour des captages d'alimentation en eau potable, pour un montant total H.T de 22 270 € H.T (frais de géomètre compris) :

- Sources des Deuilles où sont situés 7 ouvrages de captage et quatre ouvrages de collecte
- Sources du Bois du Calvaire : composées de 2 ouvrages de captage et d'un ouvrage de jonction constitué d'une zone de décantation et d'un réservoir de 20 m³
- Source de la Milaine : composée d'un unique ouvrage constitué d'une zone de décantation et d'une zone d'adduction.

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2017 « eau ».

L'aide financière de l'Etat au titre de la DETR, du Département et de l'Agence de l'Eau sur le montant H.T de l'opération, selon les principes de la Charte Qualité Nationale, sachant que le solde de cette opération sera autofinancé, est sollicitée.

Voté à l'unanimité

Délibération 2017-01-02-g : Assainissement – Extension du réseau de transport – Route de Luxeuil – Demande de subventions Etat – Département – Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Le Conseil Municipal approuve le programme d'assainissement – extension du réseau route de Luxeuil pour un montant total H.T de 30 857.50 € H.T (maîtrise d'œuvre comprise)

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2017 « assainissement ».

L'aide financière de l'Etat au titre de la DETR, du Département et de l'Agence de l'Eau est sollicitée sur le montant H.T de l'opération, selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement.

Voté à l'unanimité

Délibération n°2017-01-03 : Report d'autorisation budgétaire investissement

Jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits. Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, le Conseil Municipal autorise le Maire à faire l'application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Budget général

Chapitre	Compte	Autorisation 2016 avant vote du budget
23	2315	12 300 € (bornes Wifi et matériel informatique école des Fougères et PIETO)

- **Budget forêt**

Chapitre	Compte	Autorisation 2016 avant vote du budget
21	2117	650 € (acquisition de 2 parcelles boisées au Quatrau)

Voté à l'unanimité

Délibération n°2017-01-04 : Tarif des concessions au cimetière communal

Suite à une erreur matérielle, les tarifs de concession de terrain dans le cimetière communal votés lors de la séance du 8 décembre 2016, sont remplacés comme suit :

Concession de terrain dans le cimetière communal		Tarif
30 ans	Simple	100,00 €
	Double	200,00 €
50 ans	Simple	160,00 €
	Double	300,00 €

Les autres tarifs votés lors de la séance du 8 décembre 2016 restent inchangés.

Délibération n°2017-01-05 : Tarif de location des barnum

Suite à l'acquisition de barnum, le Conseil Municipal, fixe comme suit le tarif de location des barnum.

Location des barnum	Tarif (par week-end)
Particulier	80,00 € par barnum
Associations extérieures	50,00 € par barnum
Caution	800,00 € par barnum

La caution sera également demandée à tous les utilisateurs, y compris les associations fougerollaises.

Délibération n°2017-01-06 : Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Afin que le CCAS puisse régler les factures afférentes au repas des anciens, le Conseil municipal décide de verser un acompte de subvention de 6 000,00 € au CCAS et d'ouvrir les crédits nécessaires au budget primitif de la Commune 2017, chapitre 65, compte 657362.

Délibération 2017-01-07 : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche Comté en tant que membre

Le Conseil Municipal décide d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre.

Il autorise l'adhésion de Fougerolles en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés, et accepte de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif.

Voté à l'unanimité

Délibération n°2017-01-08 : Procédures de rétablissement personnel avec effacement de la dette

Le Tribunal d'Instance de Lure a prononcé le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire de deux Fougerollais. Cette ordonnance entraîne l'effacement des dettes pour les créances.

La force exécutoire conférée à ce jugement l'impose aux créanciers.

Par conséquent, il convient d'exécuter le jugement par l'émission de mandats à l'article 6542 (créance éteintes) pour un montant de :

Budget Eau :	85,27 €
	448,90 €
Budget Assainissement :	54,78 €

Le Conseil Municipal, prend acte de cette décision.

Délibération n°2017-01-09 : Déclassement d'un terrain situé dans le domaine public communal

Le Conseil Municipal décide de déclasser du domaine public communal une parcelle de 182 m² cadastrée section F lieudit Les Besses, en bordure de la Rue du Stade, et reclasser ladite parcelle dans le domaine privé communal.

Délibération n°2017-01-10 : Acquisition d'un terrain à la SCI Champ le Malade à La Germainain

Le Conseil Municipal décide de l'acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section F n°2495, lieudit La Germainain, d'une contenance de 68 centiares, propriété de la SCI Champ le Malade dont le siège est 4 La Germainain représentée par Monsieur Jean-Michel POURRIER, au prix de 100 euros. Monsieur le Maire est chargé de rédiger l'acte administratif de vente correspondant.

Délibération n°2017-01-11 : Echange de terrains Rue du Stade avec Madame Sandrine OUGIER

Le Conseil Municipal décide de céder une parcelle cadastrée section F n°2493 lieudit Rue du Stade, d'une contenance de 12 centiares à Madame Sandrine OUGIER, demeurant 24 Rue du Stade. En échange, l'intéressée cède à la Commune de Fougerolles, une parcelle cadastrée section F n°2492 lieudit Rue du Stade, d'une contenance de 18 centiares.

Monsieur le Maire est chargé de rédiger l'acte administratif d'échange correspondant.

Délibération n°2017-01-12 : Modification du tableau des effectifs

Considérant les raisons de services et l'accroissement d'activité, le Conseil Municipal modifie le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1^{er} mars 2017.

Suppression de poste	Création de poste
Adjoint technique : 25/35 ^{ème}	Adjoint technique : 26/35 ^{ème}

Délibération n°2017-01-13 : Adhésion à l'association pour la défense, le maintien et l'amélioration de la Maternité de Remiremont

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'Association pour la défense, le maintien et l'amélioration de la Maternité de Remiremont afin de soutenir son action.


Informations et questions diverses

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée :

- Qu'en partenariat avec le Pays des Vosges Saônoises, une balade thermographique aura lieu le jeudi 2 mars à 18h.
Cette balade sera l'occasion de se rendre compte des déperditions énergétiques d'une maison grâce à une caméra thermique et un bureau d'études spécialisé,
- Qu'en partenariat avec l'Association de défense de la maternité de Remiremont, une réunion publique en faveur du maintien de la maternité de Remiremont aura lieu à la Salle des Fêtes de Fougerolles le vendredi 24 mars 2017 à 18h00,
- Que la Communauté de Communes de la Haute-Comté organise une conférence publique de sensibilisation et d'information sur le « Zéro Phyto » à la Salle des Fêtes de Fougerolles le jeudi 30 mars 2017 à 20h00,

Enfin Monsieur le Maire informe le Conseil, que suite aux problèmes de ramassage des ordures ménagères durant les mois de décembre et janvier, que le SICTOM a fait le nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Le Maire

Benoît MIEGE